



Sur une place de stationnement au sous-sol

Par **Douth**, le **27/10/2017** à **21:59**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en VEFA en novembre 2014 , j'ai été livré en mars 2017. Ma place de parking située au sous-sol elle ne fait pas les dimensions minimales d'une place de stationnement en hauteur 2 m / longueur 5 m et largeur 2,50 m.

J'ai mesuré la place elle fait: 1m94 de hauteur / 4,78 de longueur et 2,65 de largeur. J'arrive à stationner ma voiture mais je n'arrive pas à ouvrir mon coffre. Les mesures de la place de parking n'est mentionnée sur le contrat de réservation et ni sur l'acte notarié.

Ma question : est-ce que je peux partir en litige avec le promoteur ,si oui quel motif dois-je évoquer et type de courrier écrire?

Merci de vos réponses !
Cordialement

Par **HOODIA**, le **02/01/2018** à **06:03**

Bonjour,

Pour faire court:

Il existe des normes sans que cela ne soit une obligation .

Par ailleurs la valeur locative d'un parking ou garage en fait un bon placement.